

Compte-rendu du Conseil municipal du mercredi 18/12/2012, 18h30.

Présents : M. CORNETTE Gilles, M. FLOUZAT Roland, Mme BOU HOUR Henriette, M. GRILLON Hubert, M. DHOMPS Jacques, Mme SPALKE Mireille, M. LHAUTE Sylvain, Mme NANDROT Anic, Mme LECORDIER Denise, Mme PASQUIER Michèle, M. GERMAIN Thierry, Mme CHARUA Josette

Représentés : Mme GUERY JALMAIN Nicole représentée par Mme SPALKE Mireille
Mme DESTREM Michèle représentée par M. DHOMPS Jacques
Mme RAPEAU Lydie représentée par M. GERMAIN Thierry

Début de séance : 18h30

Secrétaire de séance : Mme NANDROT Anic

Lecture du cahier de délibération et signatures.

M. DHOMPS dénonce le délai trop court de convocation du CM qui empêche de préparer la réunion. Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas toujours facile de faire autrement et que les délais légaux sont respectés.

1. Vote des tarifs municipaux 2013 :

Il y a lieu de voter les nouveaux tarifs des services municipaux qui s'appliqueront dès le 1^{er} janvier 2013. Vu le taux d'inflation observé sur l'année 2012 qui devrait être de 2%, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation moyenne de 2% sur les tarifs du port de plaisance, du centre socioculturel pour les personnes extérieures à la commune et du cimetière. Il décide de ne pas augmenter les tarifs de cantine, de garderie et du centre socioculturel pour les habitants de Marseilles-lès-Aubigny. Tous ces tarifs sont votés à l'unanimité.

Il décide qu'une augmentation de l'eau et de l'assainissement est nécessaire pour permettre l'équilibre de ces budgets et la fixe à, respectivement, 4,76% (1,10€/m³ pour l'eau) et 4,35% (1,20€/m³ pour l'assainissement) par 12 voix pour et 3 voix contre.

2. Travaux d'assainissement :

- a. Agrandissement du bassin tampon : cette option d'un montant de 1 943,00 € HT est acceptée à l'unanimité
- b. Travaux supplémentaires demandés par la police de l'eau et le Satese : ces travaux d'un montant de 10 380€ HT sont acceptés à l'unanimité
- c. Travaux de réparation suite à vandalisme, soit remplacement d'un racloir et d'une turbine : ces travaux d'un montant de 10 800€ HT sont acceptés par 14 voix pour et 1 abstention. Ces travaux ne font pas partie du marché mais la présence d'une entreprise compétente sur place permet ces réparations.

3. Travaux connexes à la Loire à vélo :

- a. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avenant n°1 de l'entreprise AIR pour un montant de 2359,49€ HT
- b. Pour info, le montant de maîtrise d'œuvre restant à régler à ABWw est de 8903 € TTC.

4. Travaux au local du club de tennis : Ces travaux d'isolation et d'électricité seront réalisés bénévolement par les membres du club pour un montant de matériaux de 1955,05€ HT soit 2 338,24€ TTC. Des élus demandent si ces travaux sont bien prioritaires. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une opportunité qui permet de rénover un bâtiment public à bon compte et remercie les membres du tennis-club pour leur proposition.

5. Travaux au château d'eau : Suite à un contrôle de l'ARS, un élément de l'échelle d'accès doit être remplacé. Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité la proposition du chantier naval EVEZARD pour une fabrication en inox pour un montant de 1 930€ HT soit 2 308,28 TTC

6. Virements de crédits :

- a. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité un virement de crédits au budget assainissement du compte 2181 au compte 238 pour un montant de 17 950,05 €.

7. Prise de compétence par la cdc de la halte-garderie Kangouroule : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription de cette nouvelle compétence dans les statuts de la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois.
8. Augmentation de cotisation à l'Épicerie Sociale : Lors de la dernière réunion du comité de pilotage de l'épicerie sociale à laquelle adhère la commune, il a été décidé de porter le montant de la participation des communes adhérentes à 1€ par habitant. Le Conseil Municipal accepte par 10 voix pour et 5 abstentions.
9. Questions diverses :
 - a. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 150€ à l'association «la vie de l'école ».
 - b. Concernant la demande de M. BONILLO d'obtenir une salle pour donner des cours de théâtre, des renseignements complémentaires seront demandés.
 - c. L'Université rurale remercie le Conseil Municipal pour la signature de la nouvelle convention assurant un meilleur financement de l'école de musique.
 - d. La Fête la Loire à vélo, organisée par la Région Centre, sera reconduite les 29 et 30 juin 2013. Il y a lieu de réfléchir si la commune participe.
 - e. Le Vélo club Annoix sollicite une subvention pour l'organisation du tour cycliste du canton de Sancergues comme l'an passé. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 100€ comme en 2012.
 - f. Monsieur le Maire donne les résultats de la campagne de mesure de vitesses enregistrées au hameau des Loges pendant une semaine.
 - g. Comme prévu, Monsieur le Maire a demandé au Syndicat Départemental d'Électrification le changement des horaires d'éclairage public. Cette opération coûterait 1147€ HT. Le Conseil Municipal décide de demander que ce changement soit opéré en mars 2013 dans le cadre de son contrat, ce qui ne coûtera rien de plus au budget communal.
 - h. M. BAILLY rendra son rapport sur le programme école-mairie prochainement.
 - i. Mrs GRILLON et DHOMPS donnent des informations sur le projet étudié par le groupe de travail sur l'agrandissement du port. Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas pour l'instant d'un projet communal.
 - j. M. GERMAIN demande s'il serait possible d'accorder 2 gratuités par an pour la location du CSC aux associations communales. Monsieur le Maire rappelle qu'il est d'usage d'octroyer soit une subvention et une gratuité par an, soit deux gratuités sans subvention. Cette question sera étudiée.
 - k. Le chiffrage de travaux de mise aux normes électriques et de peinture à maison Garcia sera effectué.

Monsieur le Maire demande le huis-clos pour étudier des questions confidentielles. Le Conseil Municipal accepte à la majorité.

Fin de séance à 21h30.